

Référence : C.N.195.2018.TREATIES-XXVII.18 (Notification dépositaire)

ACCORD RÉGIONAL SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA  
PARTICIPATION PUBLIQUE ET L'ACCÈS À LA JUSTICE À PROPOS DES  
QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES  
CARAÏBES

ESCAZÚ, 4 MARS 2018

OUVERTURE À LA SIGNATURE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'Accord susmentionné a été adopté le 4 mars 2018 lors de la neuvième réunion du comité de négociation de l'accord régional sur l'accès à l'information, la participation et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes qui a eu lieu à Escazú, Costa Rica, du 28 février au 4 mars 2018.

Conformément au paragraphe 1 de son article 21, l'Accord sera ouvert à la signature au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 27 septembre 2018 au 26 septembre 2020 par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes figurant à l'annexe 1 de l'Accord.

Le Secrétaire général saisit cette occasion pour rappeler que, conformément à la pratique internationale établie, seuls les chefs d'État, les chefs de Gouvernement ou les ministres des affaires étrangères sont habilités, de par leurs fonctions, à signer un traité au nom d'un État sans avoir à produire de pleins pouvoirs à cet effet. Tout autre représentant souhaitant signer l'Accord doit être muni de pleins pouvoirs émanant de l'une de ces autorités.

Le Secrétaire général saurait gré aux États souhaitant signer l'Accord de bien vouloir préalablement adresser les pleins pouvoirs requis, le cas échéant, à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, télécopie : (212) 963-3693.

Pour plus d'information concernant les pleins pouvoirs, on peut se reporter au Manuel des traités sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies, qui peut être consulté à l'adresse suivante : [https://treaties.un.org/Pages/Resource.aspx?path=Publication/TH/Page1\\_fr.xml](https://treaties.un.org/Pages/Resource.aspx?path=Publication/TH/Page1_fr.xml).

Le 9 avril 2018

